



LES MATELLES

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article 107 de la loi NOTRe, est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Introduction

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget et réellement exécutés.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administrateur doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

Présentation

I. Section de fonctionnement

Les Dépense :

Le total des dépenses s'élève à : 1 645 533, 33 € en 2018 contre 1 766 850, 24 € en 2017

Le chapitre 011 -charges à caractère général comprend les charges afférentes à l'énergie les frais de télécommunication les contrats de maintenance et prestations de services (telles que les repas pour la cantine scolaire les rémunérations des intervenants TAP) les différents achats de petit matériel d'entretien courant, les produits d'entretiens...

Ce chapitre s'élève à 621 613,94 € en 2018 contre 638 008,78 € en 2017 (en baisse).

Le chapitre 012- charges de personnel. Représente une charge de 818 278,33 € contre 824 675,82 € en 2017 (en baisse)

Le chapitre 014: Atténuations des produits. Correspond au Fonds de péréquation intercommunal et communal.

Le chapitre 65 -autres charges de gestion courante passe de 123 120,00 € à 120 722, 95€ en 2018. Il comprend l'indemnisation des élus et les différentes charges pour leur retraite, les contributions au SDIS, divers syndicats et les subventions aux associations.

Le chapitre 66 -charges financières- il s'agit des intérêts d'emprunts

	2017	2018
Annualité des intérêts	45 587,38	45 351,50
Annualité du capital	85 632,50	75 272,92
Total annuel	131 219, 88	120 624,42

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles-passe de 49 458,26 € à 39 566,61 €. Il s'agit principalement du transfert de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement à la Communauté de Commune du Pic Grand Saint Loup.

Les Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 742 892,92 € contre 1 666 108,78 €.

Résultat de fonctionnement 2018	
Recette de fonctionnement	1 742 892,92 €
Dépenses de fonctionnement	<u>1 645 533,33 €</u>
Résultat de fonctionnement 2018	97 359,59 €
Excédent reporté de 2017	100 741,46 €
Résultat de fonctionnement global :	198 101,05 €

II. Section d'Investissement

Les Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 235 963,99 € contre 1 718 759,89 € en 2017.

- ↳ Le capital des emprunts : 75 272,92 €
- ↳ Dotations et fonds divers : 289 534,81 €
- ↳ Travaux d'investissement : 868 085,09 €
- ↳ Autres immobilisations : 3 071,17 €

Des restes à réaliser sont à reporter au budget primitif 2019 pour 468 001,85 €

Les Recettes

Les recettes d'investissement d'un montant de 932 311,29 € dont 932 311,29 € de recettes réelles se composent :

- ↳ Du FCTVA : 83 321,41€
- ↳ De la taxe d'aménagement : 60 383,47 €
- ↳ Subvention d'Etat : 516 729,66 €
- ↳ Subvention du Département : 61 040,75€
- ↳ De subvention diverses : 836,00 €

Total des recettes financières : 354 540,88 € en 2018 contre 295 000,00 € en 2017

Le reliquat provient de l'excédent de fonctionnement 2017 inscrit au 1068 soit 210 000,00 €

Des restes à réaliser sont à reporter au budget primitif 2019 pour 230 705,27 €

Résultat d'investissement 2018	
Recettes d'investissement	932 311,29 €
Dépenses d'investissement	<u>1 235 963,99 €</u>
Résultat d'investissement 2018	-303 652,70 €
Excédent reporté 2017	529 284,21 €
Résultat d'investissement Global	225 631,51 €

Le Maire,
Alain BARBE